POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

SAS Frêlon

FRÊLON
Charpente Couverture Zinguerie

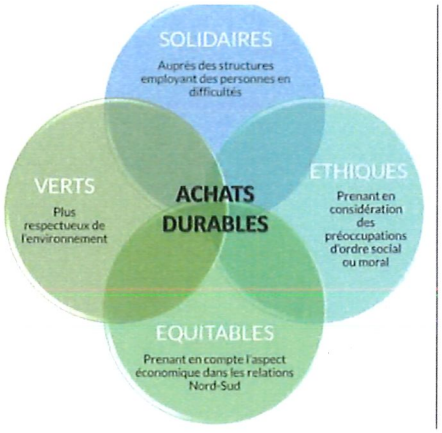

DANS LE CADRE DE NOTRE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, NOUS AMELIORONS LA QUALITE DE NOS ACHATS AFIN QUE CEUX-CI SOIENT PLUS RESPECTEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET FAVORISENT L'INTEGRITE DES FOURNISSEURS ET DESTINATAIRES FINAUX.

Volet environnemental

Nous souhaitons privilégier les produits et services qui limitent le plus possible les impacts négatifs sur l'homme et l'environnement tout au long du cycle de vie, tout en conservant les performances lors de l'utilisation.

Volet économique

Nous cherchons à trouver le bon équilibre entre efficience économique, contrainte environnementale et dimensions sociale / sociétale lors de chaque achat.

Volet social

En prenant en compte les attentes de toutes les parties prenantes (salariés, fournisseurs, population locale…) nous souhaitons construire une démarche d'achat socialement responsable.

Que faisons-nous au quotidien ?

- ✓ Action 1 Nous **formons** les acheteurs aux achats responsables.
- ✓ Action 2 Nous **établissons** avec nos fournisseurs et prestataires, dans une relation de confiance mutuelle, un dialogue sur la RSE afin qu'ils soient force de proposition.
- ✓ Action 3 Nous **étudions** autant que possible pour nos achats le besoin réel, qualitatif et quantitatif en intégrant particulièrement les possibilités de location, de réparation, de réutilisation.
- ✓ Action 4 Nous **excluons** les produits ayant un fort impact sanitaire ou environnemental en prenant en compte leur composition ainsi que leur cycle de vie.
- ✓ Action 5 Nous **luttons** contre toute forme de gaspillage.
- ✓ Action 6 Nous **évaluons** nos achats en aval et remontons les retours d'expériences aux fournisseurs et prestataires.
- ✓ Action 7 Une attention particulière est portée sur la qualité des produits et services achetés.

le 18/10/24

Ce document est protégé par le Code de la propriété intellectuelle et ses dispositions sur les droits d'auteur. La société Primum Non Nocere détient l'exclusivité de ces droits. Toute reproduction, représentation ou diffusion par quelque moyen que ce soit est interdite et constitue le délit de contrefaçon. Primum Non Nocere – Février 2018.